

# Recommandations du Secteur des services pour victimes de violence entre partenaires intimes du Nouveau-Brunswick pour le Plan d'action national pour mettre fin à la violence fondée sur le sexe

Mars 2023



**New Brunswick South Central  
Transition House and  
Second Stage Coalition, Inc.**

## Introduction

Le secteur de la violence entre partenaires intimes (VPI) du Nouveau-Brunswick se réjouit de l'élaboration et de la mise en œuvre d'un plan d'action national pour mettre fin à la violence fondée sur le sexe. En tant qu'intervenants ayant de l'expérience et de l'expertise dans le domaine, nous aimerions soumettre nos recommandations, ciblant chaque pilier, pour le plan du Nouveau-Brunswick. Nous croyons que les recommandations incluses dans ce document aideront à éliminer les obstacles, à combler les lacunes, à fournir aux victimes et à leurs familles le soutien dont elles ont tant besoin et à faire progresser la prévention pour un Nouveau-Brunswick exempt de violence fondée sur le sexe (VFS).

## Pilier 1 – Soutien aux personnes victimes et survivantes et à leur famille

**Augmenter le financement de base des services de lutte contre la VFS** - Comme l'indique le [Plan d'action national pour mettre fin à la violence fondée sur le sexe](#) (VFS) : « les services de soutien contre la VFS fournissent un appui et des services critiques et vitaux, des espaces sûrs et des services sociaux ». Au Nouveau-Brunswick (N.-B), les maisons d'hébergement, les logements de deuxième étape et le programme d'approche sont des services clés en matière de VFS. Ces services ont besoin d'une augmentation du financement pour les coûts opérationnels et de programme afin de continuer à fournir des services essentiels aux victimes de la VFS.

Un élément crucial de la prestation de ces services essentiels est le maintien du nombre d'employés nécessaires pour répondre à la demande de services. Un financement accru est nécessaire pour que les maisons d'hébergement, les logements de deuxième étape et les programmes d'approche puissent offrir des salaires et des avantages sociaux appropriés ainsi que d'assurer une rétention du personnel.

En outre, les victimes qui sollicitent les services des maisons d'hébergement, des logements de deuxième étape et les services d'approche, présentent des cas complexes de traumatisme. Souvent, ce sont des problèmes de santé mentale et d'autres conditions. De plus, les enfants exposés à la VFS ont besoin d'un soutien important pour y faire face et guérir. Un financement accru est nécessaire pour embaucher des professionnels qualifiés afin de fournir sur place des services intégrés qui répondent aux besoins uniques des victimes, qui les aident à atteindre leurs objectifs et à briser le cycle de la violence. Notamment de travailleurs sociaux ou de techniciens en travail social, de gestionnaires de cas cliniques et des intervenants pour les enfants.

Pour plus de détails sur les augmentations nécessaires du financement, veuillez-vous référer à notre document, « Résumé et recommandations du secteur de la violence entre partenaires intimes du Nouveau-Brunswick », soumis par courriel en janvier 2023.

**Accroître le soutien financier aux victimes** - Le coût associé à quitter une situation de violence est un obstacle majeur qui empêche souvent les femmes et leurs enfants de s'en aller. Commencer une nouvelle vie, même avec le soutien d'une maison d'hébergement ou d'un logement de deuxième étape, est coûteux et difficile. Cet obstacle est un facteur qui incite les victimes à retourner dans la situation d'abus et à poursuivre le cycle de la violence.

Pour surmonter cet obstacle, les programmes actuels au Développement social pourraient être élargis. Des fonds supplémentaires pourraient être utilisés pour aider les victimes à trouver d'autres solutions d'hébergement, comme des hôtels, si elles ne peuvent pas être logées dans une maison d'hébergement ou un logement de deuxième étape. De plus, des allocations destinées à couvrir les frais pour recommencer sa vie, telles que le déménagement, le premier mois de loyer, les dépôts de sécurité, les frais et les dépôts de sécurité pour l'installation des services publics et le matériel utilisé pour accroître la sécurité (serrures, lumières extérieures, caméras,

etc.), pourraient également être augmentées. Le fait d'offrir les fonds directement aux victimes par l'intermédiaire des services de lutte contre la VFS contribuerait à faciliter le processus.

**Investir dans les organisations provinciales qui coordonnent le Secteur de la VPI** - Les maisons d'hébergement, les logements deuxièmes étapes et les services d'approche fournissent un soutien de première ligne essentiel aux victimes de la VFS. Bien que différent du travail de première ligne, le travail des deux associations provinciales de la VPI, la Coalition et le Réseau, est également important pour aborder la question de la VFS. La Coalition et le Réseau soutiennent les organisations membres et facilitent les échanges entre elles, proposent des formations, entreprennent des recherches qui font progresser les connaissances sur la VFS et de la sensibilisation. La Coalition et le Réseau travaillent ensemble pour mettre en lumière les enjeux du Secteur ainsi que pour identifier et travailler à l'élimination des obstacles rencontrés par les victimes de violence. Ils ont également créé des liens stratégiques avec divers réseaux de lutte contre la VFS au Nouveau-Brunswick et pancanadiens. Nous recommandons d'investir dans la Coalition et le Réseau, à travers d'un financement opérationnel de base continu, afin qu'ils puissent continuer à renforcer le secteur de la VPI et à adresser les enjeux de la VFS.

Étant donné l'expertise de notre secteur dans l'identification et la réponse aux besoins des victimes, nous recommandons également de permettre au Secteur de la VPI du N.-B. d'être autonome dans la détermination de nos politiques, des meilleures pratiques et de la façon dont les fonds sont dépensés au sein du secteur.

## Pilier 2 – Prévention

**Éducation précoce** - L'éducation sur des sujets tels que les relations saines, la sécurité personnelle, les limites et le consentement devrait être intégrée dans les programmes scolaires pour tous les groupes d'âge. Les enfants et les adolescents qui possèdent des connaissances et des compétences dans ce domaine sont mieux équipés pour gérer leurs relations personnelles sans recourir à la violence. Envisager d'étendre les programmes existants, tels que les programmes « [les relations saines plus](#) ».

**Intervention précoce** - Il est bien connu que les enfants et les adolescents exposés à la violence sont plus susceptibles d'y recourir dans leurs propres relations intimes plus tard dans leur vie. Pour interrompre cette tendance et empêcher que la violence se reproduise, il est nécessaire de mettre en place des programmes d'intervention précoce lorsque la violence se produit ou est susceptible de se produire au sein du foyer, en particulier pour les familles vulnérables et à risque.

**Programmes pour les agresseurs** - Pour éviter que la VFS ne se reproduise, il faut fournir aux personnes violentes, envers les femmes et des personnes de la diversité de genre, des outils qui les aideront à s'abstenir de le faire. Il pourrait s'agir de programmes éducatifs allant au-delà des programmes de gestion de la colère et de ceux imposés par les tribunaux actuels, ainsi que de mesures plus directes telles que le programme de bracelet de suivi utilisé avec les auteurs et les victimes au Québec. Ces programmes contribueront à protéger les victimes potentielles. Nous recommandons d'investir dans des programmes existants destinés aux agresseurs et offerts par le ministère de la Justice et de la Sécurité publique et par les organisations communautaires de la province.

**Formation pour les professionnels** - De nombreux professionnels en dehors du secteur de la VPI sont confrontés à la VFS dans le cadre de leur travail. La VFS est une question complexe qui nécessite des connaissances spécialisées sur la dynamique des abus, le pouvoir et le contrôle, les approches fondées sur les traumatismes et les réponses, les orientations et les interventions appropriées. En veillant à ce que les professionnels de secteurs tels que l'éducation, les soins de santé, la justice et la sécurité publique, et les services sociaux reçoivent une formation approfondie sur les sujets liés à la VFS, nous pouvons accroître leur capacité à réagir efficacement lorsque des expériences de violence liée au sexe sont révélées, ce qui peut empêcher que d'autres violences ne se produisent. Nous recommandons de créer du matériel de formation et de multiplier les possibilités de formation sur la VFS pour les professionnels en dehors de notre Secteur et d'explorer les possibilités de collaboration avec les autres organisations communautaires intervenantes.

**Adresser les normes et valeurs** - Les normes et les valeurs sociétales actuelles, telles que les rôles traditionnels genrés et le blâme sur les victimes, contribuent à la perpétuation de la VFS. En tant que groupe privilégié au sein d'une société patriarcale, et représentant un pourcentage élevé d'auteurs de VFS, les hommes ont un rôle important à jouer dans la lutte contre la VFS. Nous

recommandons de créer et de soutenir des activités qui incitent les hommes et les garçons à remettre en question et de défier les normes traditionnelles genrées.

Nous recommandons également d'accroître la sensibilisation et la compréhension du public à l'égard de la VFS et des services disponibles dans la province. Cela pourrait se faire par le biais de partenariats avec des organisations féministes telles que la Coalition, le Réseau, les maisons d'hébergement et les logements deuxième étape, et en investissant dans notre matériel de marketing, y compris les sites web et les plateformes de médias sociaux.

## Pilier 3 – Un système judiciaire réactif

**Améliorer l'accès à la représentation juridique** - Les conseils et la représentation juridiques sont un besoin courant pour les victimes de la VFS. Il existe des obstacles à l'accès à ces services, tels que les capacités limitées et les critères d'éligibilité des programmes, ainsi que le coût élevé des services d'avocats privés. Les victimes de VFS doivent être priorisées pour bénéficier d'une représentation juridique immédiate. Si le service d'aide juridique ne peut être fourni, les victimes doivent bénéficier d'une aide financière pour un avocat privé. Dans les affaires pénales, les victimes devraient avoir accès à leur propre représentation juridique, au lieu d'être représentées par la Couronne, lorsqu'elles en font la demande.

**Procédures judiciaires accélérées** - La longueur des procédures judiciaires ralentit les victimes et leur famille à quitter rapidement les situations d'abus augmente les risques de continuation de la violence. Les victimes de VFS devraient être prioritaires dans les tribunaux familiaux, civils et pénaux.

**Coordination entre les systèmes judiciaires** - La procédure judiciaire peut être déroutante, accablante et traumatisante. Les victimes de VFS ont souvent divers cas, simultanément, devant les tribunaux de la famille et les tribunaux pénaux, qui sont séparés. Dès lors, pour simplifier les procédures chez les victimes et garantir que les juges aient une vision holistique, les cas liés à la VFS devraient être traités au sein d'un seul et même système judiciaire. Pour ce faire, il faudrait envisager d'étendre le programme du Tribunal de la violence familiale de Moncton à l'ensemble de la province.

**Formation des professionnels du système judiciaire** - Comme mentionné précédemment dans le pilier 2, davantage de matériels et de possibilités de formations sur la VFS, destinés aux professionnels de différents paliers est nécessaire pour répondre et prévenir la VFS. Les professionnels du système judiciaire jouent un rôle particulièrement important dans la réponse à la VFS et sa prévention ; la police régionale et la GRC sont souvent les points de contact initiaux et récurrents pour les victimes qui cherchent de l'aide. Les avocats ont un impact direct sur la façon dont les victimes et les cas de violence liée au sexe sont représentés au tribunal, et les juges prennent des décisions qui peuvent bouleverser la vie des victimes. Nous recommandons donc une formation spécialisée en matière de VFS pour les professionnels du système judiciaire.

**Augmenter les ressources pour les programmes OIU et RCC** - Le programme des Ordonnances d'Intervention d'Urgence (OIU) et le programme de la Réponse Communautaire Concertée (RCC) sont indispensables pour permettre les victimes à rompre le cycle de violence. Le Secteur de la VPI du N.-B. soutient largement ces programmes. Cependant, les ressources nécessaires pour remplir les OIU et pour participer au RCC n'ont pas été à la hauteur de l'augmentation constante de la charge de travail. En effet, la dotation en personnel pour la prestation des services réguliers a été affectée. Pour s'engager et contribuer efficacement aux OIU et à participer au RCC, le secteur de la VPI a besoin d'une augmentation du financement. Et ce, pour embaucher du personnel supplémentaire afin d'assurer le maintien des autres services réguliers lorsque

quelqu'un est occupé par une application d'OIU et pour compenser le temps supplémentaire que prennent les tâches de coordination et les réunions du RCC. Pour plus de détails sur cette question, veuillez consulter la section 4 de notre document intitulé " Résumé et recommandations du secteur de la violence entre partenaires intimes du Nouveau-Brunswick " envoyé par courriel, en janvier 2023.

## Pilier 4 – Mise en œuvre des approches dirigées par les Autochtones

**Services culturellement adaptés** - Un pourcentage plus élevé de femmes et d'enfants autochtones sont victimes de violences que les personnes non autochtones. De plus, ces peuples ont leurs propres pratiques culturelles pour répondre aux traumatismes. Par exemple, des cérémonies de guérison comme les bains de cèdre. Il faut augmenter les ressources disponibles aux services pour mettre en œuvre ces pratiques dans toutes les maisons d'hébergement et les logements de deuxième étape de la province. Afin que les victimes autochtones puissent guérir de leurs expériences de violence d'une manière respectueuse de leur identité. Cela comprend les coûts liés à la mise en place de programmes ainsi qu'à la création ou à la conversion d'espaces physiques pouvant accueillir ces pratiques.

De plus, des fonds sont nécessaires pour créer davantage de postes autochtones dans les maisons d'hébergement et les logements de deuxième étape. Comme des intervenants autochtones pour la crise, des travailleurs d'approche, des gestionnaires de cas cliniques, des intervenants pour les enfants, etc. Des investissements pourraient également être réalisés dans les services pour les aînés pour fournir un soutien, cas par cas, aux victimes autochtones de VFS dans toute la province. Les services dirigés par des personnes autochtones seront fournis de manière culturellement appropriée et aideront les victimes autochtones à se sentir comprises et validées.

Le personnel non autochtone des maisons d'hébergement et des logements de deuxième étape doit recevoir une formation sur les événements historiques et les racines de la violence dans les communautés autochtones. Cette formation permettra d'accroître la sensibilisation et de mieux servir les peuples autochtones.

## Pilier 5 – Infrastructure sociale et environnement

**Augmenter les programmes financiers pour les victimes** - Plus tôt dans ce document, dans le cadre du premier pilier, nous avons élaboré que les coûts élevés pour recommencer sa vie constituent un obstacle pour les victimes qui quittent des situations de violence. Le coût élevé de la vie est un autre obstacle qui empêche les victimes de quitter les situations de violence et de ne pas y retourner. Elles peuvent avoir leurs propres obstacles à l'obtention et au maintien d'un emploi, ou ne pas être en mesure d'obtenir un emploi suffisamment bien rémunéré pour parvenir à l'indépendance économique. Pour ces raisons, nous recommandons d'investir dans l'aide sociale et d'adopter un salaire de subsistance pour tous les Néo-Brunswickois. De plus, le fait d'offrir aux victimes de VFS des subventions de loyer transférables aiderait à compenser le coût du logement qu'elle pourrait faire face. La raison pour laquelle nous demandons que ces subventions soient transférables est que les victimes ont la liberté de déménager si l'espace devient dangereux pour elles, par exemple si leur agresseur découvre l'endroit où elles vivent.

**Créer davantage d'options de logement pour les victimes** - Le coût élevé du logement constitue un obstacle important pour les victimes de VFS qui tentent de commencer une nouvelle vie. Ce qui est considéré comme un logement abordable ne l'est souvent pas pour les victimes qui, comme nous l'avons mentionné au point précédent, peuvent avoir un faible revenu. La définition du logement abordable au N.-B. devrait être réévaluée en fonction des revenus, comparés au marché, pour chaque région de la province et appliquée afin de créer davantage d'options de logement pour les victimes et leurs familles.

Il faudrait investir dans la rénovation des maisons d'hébergement et des logements deuxième étape existante, ainsi que dans la construction de nouveaux bâtiments, afin d'augmenter le nombre d'espaces et d'unités disponibles, en fonction de la demande dans la région. Les places dans les maisons d'hébergement sont limitées, ce qui peut constituer un obstacle à la prise en charge des victimes, en particulier lors de crises de santé publique comme la pandémie de Covid-19, et les listes d'attente sont longues dans les logements deuxième étape. Cependant, des possibilités accrues de séjourner ou de vivre dans un établissement disposant d'un soutien global sur place permettraient aux victimes de mieux guérir et de mener une vie exempte de violence. À cet effet, les victimes devraient également avoir accès à un plus grand nombre de logements supervisés à long terme, ce qui pourrait être réalisé en créant des logements de troisième étape dans toute la province.

**Ressources pour les communautés rurales** - L'accès à un réseau de support, aux programmes et aux ressources peut être limité pour les personnes vivant dans les communautés rurales, ce qui est un problème pertinent au N.-B. Cela peut constituer un obstacle pour les victimes qui cherchent et reçoivent de l'aide et peut contribuer à les maintenir isolées dans des situations de violence. Certaines solutions que nous recommandons sont d'étendre les programmes sociaux offerts dans les zones urbaines aux zones rurales (certaines maisons d'hébergement et logement deuxième étapes le font déjà en déployant leurs services d'approche, mais les frais de kilométrage peuvent s'accumuler rapidement), d'indemniser les victimes pour le transport vers les zones urbaines afin d'obtenir des services et d'augmenter les ressources technologiques pour

les victimes dans les communautés rurales (comme les appareils et l'Internet à haute vitesse), tout comme pour les services, afin de faciliter la communication entre les deux. En plus, l'amélioration des transports publics dans l'ensemble de la province profiterait à toutes les victimes en leur offrant davantage de possibilités de quitter des situations de violence, de se déplacer pour accéder à des services et d'accroître leur indépendance.

## Résumé

Nous vous remercions de prendre en considération les recommandations du Secteur de la violence entre partenaires intimes du Nouveau-Brunswick pour chaque pilier du Plan d'action national pour mettre fin à la violence fondée sur le sexe. Nos recommandations sont fondées sur les obstacles qui empêchent les victimes de VFS de vivre à l'abri de la violence et sur ce qui, selon nous, contribuerait à éliminer ces obstacles, à combler les lacunes, à offrir un soutien aux victimes et à leur famille et à prévenir la VFS au Nouveau-Brunswick. Nous sommes impatientes d'examiner le projet de plan élaboré pour le Nouveau-Brunswick et de formuler des commentaires à son sujet lorsqu'il sera disponible.